

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice ... 39

L'an deux mille dix neuf, le huit avril à dix-sept heures trente sept minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Mairie.

Le conseil municipal, légalement convoqué, (convocation transmise le 2 avril 2019), s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Maire.

Présents

LEBRETON Patrick
LANDRY Christian
BAUSSILLON Inelda
MUSSARD Harry
MUSSARD Rose Andrée
VIENNE Axel
BATIFOULIER Jocelyne
YEBO Henri Claude
LEBON Jean Daniel
LEJOYEUX Marie Andrée
MOREL Harry Claude
GERARD Gilberte
LEBON Guy
KERBIDI Gérald
JAVELLE Blanche Reine
GRONDIN Jean Marie
HOAREAU Claudette
LEBON Marie Jo
NAZE Jean Denis
HUET Marie Josée
HUET Henri Claude

COURTOIS Lucette
ETHEVE Corine
GEORGET Marilyne
HOAREAU Sylvain
GUEZELLO Alin
RIVIERE François

Absents - Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick
BOYER Julie
FONTAINE Olivier
ASSATI Marie Pierre
GUEZELLO Rosemay
MALET Harry

Le Maire constate que la condition de quorum est remplie.

Madame Gilberte GERARD, 12ème adjointe, a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire met à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2019.

Celui-ci est approuvé à *l'unanimité des suffrages exprimés*.

Présents : 27

Représentés : 6

POUR : 33

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

Arrivée dans la salle des délibérations, de monsieur D'JAFFAR M'ZE Mohamed, conseiller municipal, à 17h44 et de madame BOYER Julie, conseillère municipale, à 17h45.

Affaire n°20190408_1 : Vote des taux des impôts locaux pour 2019

Chaque année, le conseil municipal doit au regard des bases notifiées par les services de l'État, voter le taux de chacune des taxes (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier non Bâti) en fonction du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **APPROUVE** les taux de la taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe sur les propriétés non bâties pour l'année 2019 comme suit :

Libellé	Taux d'imposition 2019
Taxe d'habitation	20,75%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,76%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,39%

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_2 : Budget Primitif 2019

Budget principal

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci a pour but de prévoir et d'autoriser les dépenses et les recettes pour l'année.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2019 pour le budget principal, budget qui s'équilibre à hauteur de :

- section de Fonctionnement : 48 826 695,95 €
- section d'Investissement : 34 663 907,77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 - Budget Principal, par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présents : 29

Représentés : 25

POUR : 30

ABSTENTIONS : 4 (GUEZELLO ALIN – FRANCOMME BRIGITTE – RIVIERE FRANÇOIS – PAYET PRISCILLA)

CONTRE : 0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019
70	Produits des services, du domaine...	1 300 000,00 €	011	Charges à caractère général	8 471 870,00 €
73	Impôts et taxes	32 034 264,00 €	012	Charges de personnel	24 068 605,00 €
74	Dotations et participations	11 154 347,00 €	014	Atténuations de produits	60 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	255 000,00 €	65	Autres charges gestion courante	11 065 000,00 €
013	Atténuations de charges	200 000,00 €	66	Charges financières	1 200 000,00 €
77	Produits exceptionnels	125 000,00 €	67	Charges exceptionnelles	703 100,00 €
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	2 140 000,00 €	68	Dotations aux provisions	150 000,00 €
002	Résultat reporté 2017	1 618 084,95 €	022	Dépenses imprévues	8 120,95 €
			023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €
			042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	2 100 000,00 €
TOTAL		48 826 695,95 €	TOTAL		48 826 695,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 30

ABSTENTIONS : 4 (GUEZELLO ALIN – FRANCOMME BRIGITTE – RIVIERE FRANÇOIS – PAYET PRISCILLA)

CONTRE : 0

RECETTES D'INVESTISSEMENT				DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2019	RAR 2018	Chapitre	Libellé	BP 2019	RAR 2018
13	Subventions d'investissement	5 922 745,84 €	2 026 903,40 €	20	Immobilisations incorporelles	423 900,00 €	662 196,07 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 200 000,00 €	3 400 000,00 €	204	Subventions d'équipement versées	207 855,20 €	99 593,45 €
10	Dotations, fonds divers...	1 739 131,18 €		21	Immobilisations corporelles	2 410 795,75 €	873 972,90 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 785 127,35 €		23	Immobilisations en cours	6 949 125,00 €	2 788 454,02 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €		10	Dotations, fonds divers...	25 000,00 €	
				13	Subventions d'équipement recues	90 000,00 €	
024	Produits des cessions	1 500 000,00 €		16	Emprunts et dettes assimilées	8 750 000,00 €	
45	Opérations pour compte de tiers	890 000,00 €		26	Participations	60 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00 €		27	Autres immobilisations financières	450 000,00 €	493,97 €
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	2 100 000,00 €		020	Dépenses imprévues	55 201,07 €	
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00 €		45	Opérations pour compte de tiers	890 000,00 €	
				040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	2 140 000,00 €	
				041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00 €	
				001	Résultat reporté 2018	4 787 320,34 €	
TOTAL		29 237 004,37 €	5 426 903,40 €	TOTAL		30 239 197,36 €	4 424 710,41 €
TOTAL		34 663 907,77 €		TOTAL		34 663 907,77 €	

0,00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°20190408_3 : Budget Primitif 2019

Budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci a pour but de prévoir et d'autoriser les dépenses et les recettes pour l'année. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif de la régie municipale des pompes funèbres, budget qui s'équilibre à hauteur de :

- 43 000 € en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **ADOpte** le budget principal 2019 – budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, par section comme suit :

Section de Fonctionnement

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	43 000,00	70	Produits de service, du domaine	43 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		43 000,00	Total des recettes de fonctionnement		43 000,00

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°20190408_4 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvertes sur les exercices précédents

La Commune de Saint-Joseph a fait le choix de gérer une partie de ses opérations d'investissement en AP/CP (Autorisation de Programme Crédits de Paiement). C'est une méthode de prévision et de gestion pluriannuelle. Le rythme de réalisation administratif et technique de ces opérations conduit aujourd'hui à réviser les APCP ouvertes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ACTUALISE** les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) ouverts sur les exercices précédents comme suit :

- **Crèche de Vincenzo**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 886 732,34	2015	364 045,59
					2016	15 262,30
					2017	12 972,79
					2018	854 092,25
					2019	750 000,00
					Total	2 886 732,34

Le montant de l'Autorisation de programme est de 2 886 732,34 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 750 000 € en 2019.

- **Construction d'une médiathèque**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 768 419,51	2016	2 718 911,35
					2017	2 322 296,62
					2018	829 233,67
					2019	357 000,00
					Total	8 768 419,51

Le montant de l'Autorisation de Programme est de 8 768 419,51 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 357 000 € en 2019.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
					2017	193 528,04
					2018	260 279,63
2 016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 010 282,67	2019	556 475,00
					Total	1 010 282,67

Le montant de l'autorisation de programme est de 1 010 282,67 €, et les crédits de paiement s'élèvent à 556 475 € en 2019.

- **CLÔTURE** les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) ouvertes sur les exercices précédents suivantes :
 - **Études d'endiguement de la rivière des Remparts**
Compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI et du projet à la CASud.
 - **Aménagement de la Route Leconte de Lisle**
Compte tenu des marchés attribués, dont les montants et délais sont inférieurs aux estimations, il ressort que cette opération n'a plus un caractère pluriannuel. Cette opération sera budgétisée entièrement sur l'exercice 2019.
- Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_5 : Attribution de subvention à la Caisse des écoles – Exercice 2019

La Caisse des écoles de Saint-Joseph a pour missions de pourvoir aux besoins en livres et matériel divers pour permettre le bon fonctionnement des 24 écoles publiques implantées sur son territoire et d'assumer les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées par le conseil municipal dont la gestion du personnel des écoles ainsi que des activités périscolaires et extrascolaires et la classe passerelle. Aussi, pour donner à l'établissement les moyens de mener à bien toutes ses missions, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant de la subvention qui lui sera attribué et qui s'élève à 5 150 000 € pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ALLOUE** une subvention d'un montant de 5 150 000 € à la Caisse des écoles pour l'exercice 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_6 : Attribution de subvention au Centre communal d'action sociale – Exercice 2019

L'action sociale sur le territoire de Saint-Joseph repose en grande partie sur la participation financière de la commune. La poursuite des actions engagées en faveur de la population Saint Joséphoise nécessite une subvention de 2 750 000,00 euros. Celle-ci permettra au CCAS de poursuivre sa politique sociale globale en direction des familles et de consolider les efforts faits en matière d'équipements publics et de services rendus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ALLOUE** une subvention d'un montant de 2 750 000,00 € au Centre communal d'action sociale de Saint-Joseph pour l'exercice 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_7 : Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS)

Charte et Convention de financement 2019-2021

Conformément à la loi du 31 juillet 1991 (article 4), la Caisse d'allocations familiales de la Réunion (CAF) contribue à la prise en charge des frais de restauration scolaire.

Cette contribution versée dans le cadre d'objectifs signés entre la CAF et la Commune de Saint-Joseph, s'inscrit dans la politique d'accueil des enfants et participe à l'effort de la Commune en faveur d'une restauration de qualité des enfants scolarisés.

Ainsi, le financement de la CAF est contractualisé et finalisé sous la forme d'une « Prestation Accueil Restauration Scolaire » allouée pour chaque enfant scolarisé et bénéficiaire effectif de la restauration scolaire dans l'un des établissements primaires du ressort de la commune.

Ce dispositif fait, pour la période 2019-2021, l'objet d'une charte qui définit les objectifs (notamment l'amélioration progressive de la qualité de

- l'accueil des enfants, la maîtrise des coûts.....)
- une convention qui précise les modalités de financement et de versement de la Prestation Accueil Restauration Scolaire.

Pour l'année 2019, la participation unitaire de la CAF par élève est fixée à 1,91 € par repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **APPROUVE** la charte et la convention relative à la « Prestation Accueil Restauration Scolaire » à intervenir entre la CAF de la Réunion et la Commune pour les années 2019-2021.
- **AUTORISE** le Maire à les signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_8 : Études d'initialisation du programme «Action Cœur de Ville»

Approbation du plan de financement

Par délibération du 27 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint-Joseph et les études à mener en phase d'initialisation de ladite convention. La convention-cadre pluriannuelle a été signée le 15 janvier 2019 par l'ensemble des partenaires.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel des études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **APPROUVE** la réalisation des études d'initialisation et le plan de financement prévisionnel correspondant présentant une participation communale de 86 455,01 € TTC (60 670,24 € HT + 25 784,77 € de TVA).

Plan de financement prévisionnel		
Montant des études en HT	331 000,00 €	Taux
Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) : 80 % des études hors étude logement	242 680,00	73,32 %
ANAH (50 % du coût de l'étude logement)	13 824,88	4,18 %
CASUD (50 % du coût de l'étude logement)	13 824,88	4,18 %
Commune de Saint-Joseph	60 670,24	18,33 %
Commune de Saint-Joseph (TVA 8,5 %)	25 784,77 €	
CASUD (TVA 8,5 % sur étude logement)	2 350,23 €	
Montant des études en TTC	359 135,00 €	

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire

Affaire n°20190408_9 : Études d'initialisation du programme «Action Cœur de Ville »
 Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la CASUD et la Commune

Par délibération du 27 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint-Joseph et les études à mener en phase d'initialisation de ladite convention. La convention-cadre pluriannuelle a été signée le 15 janvier 2019 par l'ensemble des partenaires.

Pour assurer la cohérence de l'ensemble des études à réaliser mais également pour un pilotage optimisé, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la CASUD et la Commune de Saint-Joseph.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **APPROUVE** la convention à conclure entre la CASUD et la Commune de Saint-Joseph définissant les conditions administratives, techniques et financières d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études d'initialisation prévues au programme « Action Cœur de Ville Saint-Joseph ».
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la CASUD et la Commune de Saint-Joseph ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_10 : Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue pour tous les gestionnaires et exploitants l'obligation d'accessibilité à tous leurs établissements recevant du public (ERP) pour tous les usagers et ce, quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

Aussi, compte-tenu des difficultés pour atteindre ces objectifs au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'accessibilité programmée (AD'AP). Un AD'AP permet de se conformer à cette loi en laissant aux gestionnaires la possibilité de poursuivre ou réaliser la mise en accessibilité des ERP en bénéficiant d'un délai supplémentaire. Le dépôt d'un AD'AP en Préfecture fait lever toute sanction applicable dans le cas d'une non-conformité d'un site en matière d'accessibilité.

A cet effet, la collectivité a mandaté une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans cette démarche et lui permettre de déposer un AD'AP en Préfecture, autorité instructrice du dossier. Il s'agit d'établir une programmation pluri-annuelle des travaux de mise en accessibilité sur les 102 bâtiments communaux existants concernés répertoriés. Le montant total des travaux, étalés sur 7 ans (2019-2026), est de 5 953 445 euros (TTC) toutes dépenses comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE :

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) relatif à la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) communaux.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_11 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention à l'Association CAROSSE ENSEMBLE (ACE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association CAROSSE ENSEMBLE (ACE) une subvention d'un montant de 24 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en natures suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de restauration dans la limite maximale de 7 000,00 € ;
 - prestations de transport dans la limite maximale de 11 000,00 € ;
 - prestations de pose et de contrôle de coffrets électriques/consommation électrique dans la limite maximale de 1 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_12 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENS DE GOYAVES (ADECG)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENS DE GOYAVES (ADECG) une subvention d'un montant de 4 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_13 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE (AJMD)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE (AJMD) une subvention d'un montant de 210 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de restauration dans la limite maximale de 6 000,00 € ;
 - prestations de transport dans la limite maximale de 9 000,00 € ;
 - prestations de communication 2 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_14 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'Association ARTS POUR TOUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association ARTS POUR TOUS une subvention d'un montant de 2 000,00 € correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_15 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'Association ART SUD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association ART SUD une subvention d'un montant de 7 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_16 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'Association CLUB DANSE ET ANIMATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **APPROUVE** l'attribution à l'association CLUB DANSE ET ANIMATION des aides en nature suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de restauration dans la limite maximale de 1 000,00 € ;
 - prestations de communication dans la limite maximale de 600,00 € ;
 - prestations de sécurité dans la limite maximale de 16 000,00 € ;
 - prestations de sonorisation dans la limite maximale de 6 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_17 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 27 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- **APPROUVE** l'attribution des aides en natures suivantes :
 - Mise à disposition d'un local situé dans le cœur de ville ;
 - Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- **AUTORISE** le Maire à signer à signer la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Monsieur Patrick LEBRETON, Maire, ne prenant pas part au vote pour l'affaire n°18, propose la candidature de monsieur Christian LANDRY, premier adjoint, pour assurer la présidence de cette affaire. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_18 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 28		POUR : 33
Représentés : 5		ABSTENTIONS : 0
		CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 20 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles, etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de monsieur Patrick LEBRETON, Maire, dans la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_19 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention au COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH (COSPER)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29		POUR : 34
Représentés : 5		ABSTENTIONS : 0
		CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Joseph (COSPER) une subvention d'un montant de 20 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de restauration dans la limite maximale de 3 000,00 € ;
 - prestations de communication dans la limite maximale de 1 000,00 € ;
 - prestations de sécurité dans la limite maximale de 5 000,00 € ;
 - prestations de transport dans la limite maximale de 1 000,00 € ;
 - prestations de sonorisation de 4 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_20 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention à LA FEDERATION DES CLUBS SENIORS DE SAINTJOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à la FEDERATION DES CLUBS SENIORS DE SAINT JOSEPH une subvention d'un montant de 100 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant 1 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_21 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AUBEPINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AUBEPINES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_22 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES DES ROSES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29
Représentés : 5

POUR : 34
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES DES ROSES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_23 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES JOLI COEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29
Représentés : 5

POUR : 34
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES JOLI COEUR une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_24 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES DE LA JOIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29
Représentés : 5

POUR : 34
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES DE LA JOIE une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.).
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_25 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LA PAIX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LA PAIX une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_26 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LE SOURIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LE SOURIRE une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_27 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AZALEES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AZALEES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_28 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES CAPUCINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES CAPUCINES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_29 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention CLUB DES PERSONNES AGEES LES HORTENSIAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES HORTENSIAS une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_30 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES JASMINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES JASMINES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_31 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES LILAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES LILAS une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_32 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES TROUPE FOLKLORIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES TROUPE FOLKLORIQUE une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - prestations de restauration acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre dans la limite maximale de 350,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_33 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention l'ASSOCIATION CRÊTE DYNAMIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION CRÊTE DYNAMIQUE une subvention d'un montant de 4 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_34 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention l'ASSOCIATION EDUC'SANTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION EDUC'SANTE une subvention d'un montant de 4 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_35 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINTJOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT-JOSEPH (EMD) une subvention d'un montant de 125 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Madame Gilberte GERARD, 12^{ème} adjointe, ne participant pas au vote pour l'affaire n°36 quitte la salle des délibérations.

Monsieur Patrick LEBRETON, Maire, propose la candidature de madame Lucette COURTOIS, conseillère municipale, en lieu et place de madame Gilberte GERARD pour assurer la fonction de secrétaire de séance pour l'affaire n°36. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°20190408_36 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à LA FEDERATION DE LA REUNION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 28	POUR : 33
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à LA FEDERATION DE LA REUNION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE une subvention d'un montant de 8 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de madame Gilberte GERARD dans la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_37 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'association LES AZALEES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association LES AZALEES une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles, etc.)
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_38 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION KOMIDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **APPROUVE** l'attribution à l'ASSOCIATION KOMIDI d'une subvention d'un montant total de 70 000,00 € pour l'année 2019, correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des prestations de services pour un montant de 58 800,00 € en 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Madame Blanche Reine JAVELLE, conseillère municipale, ne participant pas au vote pour l'affaire n°39 quitte la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_39 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention en nature à L'ECHIQUIER DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 28	POUR : 33
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Mise à disposition à titre gracieux d'un local permanent ;
 - Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal ;
 - Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau ;
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement du tournoi d'échecs ;

- prestations de sécurité (malveillance, incendie) dans la limite maximale de 5 000,00 € ;
- prestations de restauration dans la limite de 1 500,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de madame Blanche Reine JAVELLE dans la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_40 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'association LES AMIS DE CAYENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association LES AMIS DE CAYENNE une subvention d'un montant de 17 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de communication dans la limite maximale de 1 500,00 € ;
 - prestations de transport dans la limite maximale de 14 000,00€ ;
 - prestations de restauration dans la limite maximale de 10 000,00 € ;
 - prestations de pose et de contrôle de coffrets électriques/consommation électrique dans la limite maximale de 2 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_41 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'association LES FANGOURINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association LES FANGOURINS une subvention d'un montant de 3 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles, etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_42 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'association LES FLEURETTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association LES FLEURETTES une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles, etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_43 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'association LES TROIS PEAKS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LES TROIS PEAKS DE MANAPANY une subvention d'un montant de 7 000,00 € correspondant au montant de l'avance 2019 déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse d'un local ;
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau ;
 - prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement de la manifestation :
 - prestation de sonorisation/éclairage dans la limite maximale de 5 000,00 € ;
 - prestations de sécurité dans la limite maximale de 5 000,00 € ;
 - prestation de pose et de contrôle de coffrets électriques/consommation électrique dans la limite maximale de 4 000,00 €.
 - prestation de communication dans la limite maximale de 1000,00 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_44 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LU TE DANSE DANN RON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION LU TE DANSE DANN RON une subvention d'un montant de 4 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_45 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à La MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA) une subvention d'un montant de 140 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - mise à disposition de foncier pour un montant maximal de 3 000,00 € ;
 - prestations de restauration dans la limite maximale de 700,00 € ;
 - prestations de communication dans la limite maximale de 7 000,00 € ;
 - prestations de pose et de contrôle de coffrets électriques/consommation électrique dans la limite maximale de 7 000,00 € ;
 - prestations de sonorisation et d'éclairage scénique dans la limite maximale de 32 000,00 € ;
 - prestations de sécurité (malveillance et incendie) et de gardiennage dans la limite maximale de 35 000,00 € ;
 - location de nacelles et grue dans la limite de 7 000,00 € ;
 - mise à disposition d'un poste de secours dans la limite de 6 600,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_46 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au MOUVEMENT VIE LIBRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au MOUVEMENT VIE LIBRE une subvention d'un montant de 5 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_47 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET OFFICE DU
TOURISME DU SUD SAUVAGE (MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET OFFICE DU TOURISME DU SUD SAUVAGE (MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE) une subvention d'un montant de 120 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_48 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à REGIE TERRITORIALE SUD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association REGIE TERRITORIALE SUD une subvention d'un montant de 125 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_49 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à SOCIETE D'HISTOIRE DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29
Représentés : 5

POUR : 33
ABSTENTIONS : 1 (LANDRY CHRISTIAN)
CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association SOCIETE D'HISTOIRE DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_50 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA RÉUNION (UDSP-974)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29
Représentés : 5

POUR : 34
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA RÉUNION (UDSP-974) une subvention d'un montant de 4 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_51 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE (CEMEA)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29
Représentés : 5

POUR : 34
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE (CEMEA) une subvention d'un montant de 5 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_52 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention l'ASSOCIATION LES PIERRES DE POIVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION LES PIERRES DE POIVRE une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_53 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION FAMILLE DYNAMIQUE DES O (FDO)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à L'ASSOCIATION FAMILLE DYNAMIQUE DES O une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_54 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LES ROSALINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à L'ASSOCIATION LES ROSALINES une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - mise à disposition gracieuse d'un local
 - mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
 - moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_55 : Budget Primitif 2019
 PARTENARIAT COMMUNE/ FEDERATION EUROPEENNE DES SOLIDARITES DE
 PROXIMITE (FESP)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **APPROUVE** le partenariat entre la Commune et la Fédération Européenne de Proximité par la souscription de la commune au dispositif « Fête des Voisins 2019 » dont la cotisation annuelle s'élève à 1 800 euros (ligne d'imputation budgétaire 6281).
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande d'adhésion ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_56 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DU GRAND
 SUD (ACSGS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DU GRAND SUD une subvention d'un montant de 3 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_57 : Budget Primitif 2019
 Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PROMO (ASA
 PROMO)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **APPROUVE** l'attribution à l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PROMO d'une subvention d'un montant total de 1 500,00 € pour l'année 2019 correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature pour un montant total de 3 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_58 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ET EDUCATIVE DE VINCENDO (ASCE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ET EDUCATIVE DE VINCENDO (ASCE) une subvention d'un montant de 21 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de communication dans la limite maximale de 2 000,00 € ;
 - prestations de sonorisation dans la limite maximale de 3 500,00 € ;
 - prestations de sécurité (malveillance et incendie) et de gardiennage dans la limite maximale de 1 500,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_59 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EXCELSIOR DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EXCELSIOR DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 280 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_60 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION BOXING CLUB DE VINCENDO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association BOXING CLUB DE VINCENDO une subvention d'un montant de 4 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_61 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au CERCLE DES NAGEURS DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** au Cercle des Nageurs de Saint-Joseph une subvention d'un montant de 19 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Madame Marie Josée HUET, conseillère municipale, ne participant pas au vote pour l'affaire n°62 quitte la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_62 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention l'association CLUB SPORTIF DE LA CRETE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 28</i>	<i>POUR : 33</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association CLUB SPORTIF DE LA CRETE une subvention d'un montant de 8 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de madame Marie Josée HUET dans la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_63 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB LA COUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association FOOTBALL CLUB LA COUR (FC LA COUR) une subvention d'un montant de 18 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_64 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB PLAINE DES GREGUES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association FOOTBALL CLUB PLAINE DES GREGUES une subvention d'un montant de 31 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_65 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION GINGA UNITED

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association GINGA UNITED une subvention d'un montant de 1 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_66 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION GYM TONIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association GYM TONIC une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_67 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION HANDBALL CLUB DE SAINTJOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au HANDBALL CLUB DE SAINT JOSEPH (HBCSJ) une subvention d'un montant de 18 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_68 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION JAP 974

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association JAP 974 une subvention d'un montant de 1 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal ;
 - Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau ;
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement de la course de vitesse :
 - prestations de sécurité (malveillance, incendie) dans la limite maximale de 1 500,00 € ;
 - prestations de communication dans la limite maximale de 1 000,00 € ;
 - prestations d'électricité dans la limite maximale de 1 000,00 € ;
 - prestations de location de toilettes chimiques dans la limite maximale 2 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_69 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l' ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB une subvention d'un montant de 19 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_70 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LA CROCHE DE SAINT JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à la CROCHE DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_71 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LA KARATE CLUB

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association LA KARATE CLUB une subvention d'un montant 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_72 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LANGEVIN LA BALANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association sportive LANGEVIN LA BALANCE une subvention d'un montant de 18 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_73 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au LUTTE CLUB DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association LUTTE CLUB DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 22 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_74 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION MOINEAU VOLLEY PEI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association MOINEAU VOLLEY PEI une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_75 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION OLYMPIQUE LANGEVIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 33
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 1 (RIVIERE FRANÇOIS POUR FRANCOMME BRIGITTE)
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association OLYMPIQUE LANGEVIN une subvention d'un montant de 1 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Madame Gilberte GERARD, 12^{ème} adjointe, ne participant pas au vote pour l'affaire n°76 quitte la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_76 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINTJOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 28	POUR : 33
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH (OMS) une subvention d'un montant de 195 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestation de restauration dans la limite maximale de 18 500,00 € ;
 - prestation de transport dans la limite maximale de 37 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière établie entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de madame Gilberte GERARD dans la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_77 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION RALLY-LEGEND REUNION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association RALLY-LEGEND REUNION une subvention d'un montant de 1 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en natures pour un montant de 3 500 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_78 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION RANDO CLUB

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29	POUR : 34
Représentés : 5	ABSTENTIONS : 0
	CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association RANDO CLUB une subvention d'un montant de 1 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_79 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION ST JO AIKIDO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association SAINT JO AIKIDO une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_80 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'association ST JO OVALIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association ST JO OVALIE une subvention d'un montant de 3 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_81 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'association SAINT JO TRAIL TEAM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

<i>Présents : 29</i>	<i>POUR : 34</i>
<i>Représentés : 5</i>	<i>ABSTENTIONS : 0</i>
	<i>CONTRE : 0</i>

- **ATTRIBUE** à l'association SAINT JO TRAIL TEAM une subvention d'un montant de 2 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_82 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SAMOURAI CLUB REUNIONNAIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ATTRIBUE** à l'association SAMOURAI CLUB REUNIONNAIS une subvention d'un montant de 4 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Monsieur Harry Claude MOREL, 11ème adjoint, et monsieur Sylvain HOAREAU, conseiller municipal, ne participant pas au vote pour l'affaire n°83 quittent la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_83 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention au SAINT-JOSEPH BASKET CLUB

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 27

Représentés : 4

POUR : 31

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association SAINT-JOSEPH BASKET CLUB une subvention d'un montant de 14 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - Prestation de restauration dans la limite maximale de 1 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de monsieur Harry Claude MOREL et de monsieur Sylvain HOAREAU dans la salle des délibérations.

Affaire n°20190408_84 : Budget Primitif 2019
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORT PATRIMOINE ANIMATION ET CULTURE DU SUD SAUVAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association SPORT PATRIMOINE ANIMATION ET CULTURE DU SUD SAUVAGE (SPAC) une subvention d'un montant de 8 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :
 - prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestation de communication dans la limite maximale de 10 000,00 € ;
 - prestation de restauration dans la limite maximale de 7 000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_85 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention au TENNIS CLUB MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au TENNIS CLUB MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 3 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) correspondant à l'avance déjà consentie.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_86 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention au VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH (VCSJ)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** au VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH (VCSJ) une subvention d'un montant de 18 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20190408_87 : Budget Primitif 2019

Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION VINCENDO SPORTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29

Représentés : 5

POUR : 34

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

- **ATTRIBUE** à l'association VINCENDO SPORTS une subvention d'un montant de 19 000 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h09.

Le Maire
L'élu délégué
Christian LANDRY

Fait à Saint-Joseph, le 15 AVR. 2019
Affiché le 15 AVR. 2019



